

PROCES-VERBAL – CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 20 juin 2019

Le 20 juin 2019, à 19h30, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel des séances sous la présidence de Marie José CARLAC, Maire.

Présents : Marie-José CARLAC, Alain PERRON, Annie LE GOFF, Monique LE CREN, Jean-Paul HARRE, Michel LE ROUX, Hélène LUQUOT, Géo MEESTERBERENDS, Isabelle HELOU, Cédric CAUDEN, Nathalie BOULBEN, Christian LE FLOCH

Absente : Françoise TROUBOUL ayant donné pouvoir à Monique LE CREN

Secrétaire : Annie LE GOFF

Secrétaire adjointe : Emmanuelle GUERROUÉ

Date de convocation : 13 juin 2019

19h39 : Madame le Maire ouvre la séance.

Madame le Maire : Absence de Françoise Trouboul qui donne pouvoir à Monique Le Cren.

Adoption du procès-verbal de la séance précédente

Christian Le Floch : Je ne comprends pas bien. Quand on va sur le site internet de la commune, on trouve ce document : le compte rendu.

19h40 : entrée de Cédric Cauden dans la salle du Conseil

Christian Le Floch : On a eu un débat sur la chapelle de la Trinité que l'on ne trouve pas dans sa totalité, de manière exhaustive, dans le procès-verbal. Une information est arrivée en cours de débat quant à sa trésorerie [M. Puillandre, membre de l'association Les Amis de la chapelle de la Trinité]. Là, il y avait un consensus sur le fait qu'il n'était plus pertinent de réclamer des fonds. Est-ce que c'est l'asso ou c'est nous qui nous inscrivons à la Fondation du Patrimoine ?

Madame le Maire : c'est la mairie

Emmanuelle Guerroué, secrétaire de mairie : c'est la mairie en tant que maître d'ouvrage

Christian Le Floch : ok pour ces précisions.

Madame le Maire : On va ajouter la somme dont dispose l'association.

Secrétaire de séance : Annie Le Goff

COMPTE RENDU DES REUNIONS ET TRAVAUX

Salle municipale

Madame le Maire : en ce qui concerne la salle municipale, le ravalement a été fait. Le lambris a été peint en bordeaux.

Point sur le recrutement d'un médecin

Madame le Maire : hier on a eu une réunion avec Querrien. Le bureau d'études nous a envoyé une liste de médecins. Il y en avait peut-être une cinquantaine. On a sélectionné. On a amené ça au bureau de recrutement ce matin. Maintenant on attend de voir.

Nathalie Boulben : est-ce que ce sont des médecins roumains ? Madame le Maire : oui, ce ne sont que des roumains. Il y a à peu près tous les âges. On se revoit mercredi prochain pour avancer sur la démarche.

19h44 : entrée d'Hélène Luquot dans la salle du conseil.

19h45 : entrée de Géa Meesterberends dans la salle du conseil.

Michel Le Roux : Celle qui devait venir en stage, elle est venue ?

Madame le Maire : non, elle arrive le 3 juillet. Le docteur Nativel était en congé et revient le 26 juin.

Réhabilitation de la Maison Perrot

Alain Perron : Petit complément d'informations concernant la maison Perrot. On est allé avec les services techniques pour voir pour l'isolation et le Placoplatre, entre les plafonds et les murs, pour voir qui fait quoi. En démolissant le bar, les employés communaux ont pu voir qu'il y avait des poutres à traiter. Il faut donc prévoir une vérification et un renforcement.

Michel Le Roux : ça ne coûte pas moins cher de couler une dalle ?

Alain Perron : à voir... on n'a pas étudié cette solution pour le moment. Si l'on s'engage sur l'un des deux devis pour le traitement des poutres, ils nous garantissent l'utilisation et la solidité des poutres. Maintenant c'est toujours le dilemme avec ce type de bâti : est-ce qu'on laisse comme l'existant ? Comme on n'a pas encore de médecin, on peut se permettre de faire un complément d'étude. Initialement on s'était rapproché d'organismes comme la SOCOTEC qui nous ont réorientés vers d'autres entreprises habilitées à intervenir sous couvert de ces organismes.

Alain Perron détaille ensuite les devis réalisés par des entreprises de traitement des bois. Ces derniers incluent le grattage et le traitement des poutres, le remplacement des bois humides (après réparation pour arrêter l'infiltration) pour la pose du faux plafond, en évitant ainsi la prolifération des moisissures.

19h51 : entrée d'Isabelle Helou dans la salle du conseil

Christian Le Floch : il n'y a pas de méréule ?

Alain Perron : non. Comme ils nous garantissent l'utilisation sur une quinzaine d'années, je pense qu'il faut mettre en parallèle l'étude d'un plancher béton. Ce qui veut dire qu'en résumé, on attend de faire les travaux. En plus, en démontant le bar, on a découvert qu'il était directement posé sur la terre battue. Il y aura donc une reprise de dalle à faire.

Madame le Maire : et ils n'ont pas gardé le bar car en le démontant, la partie au sol n'était plus en état.

Nouveau trésorier municipal

Madame le Maire : on a rencontré le nouveau trésorier principal qui remplace Mme BouSSION : M. Juhel. Il vient des Côtes d'Armor. Pour le moment il a quelqu'un avec lui jusque la fin du mois. Pour le moment on ne sait pas si son aide est renouvelée ou non. Parce qu'il a pas mal de choses à apprendre. Il fait beaucoup de stages.

PLUI

Madame le Maire : une réunion s'est tenue la semaine passée et nous attendons le compte rendu. Pour le moment il n'est pas finalisé. On vous l'envoie dès réception.

Espace Le Mestre

Madame le Maire : tout le monde n'a pas dû savoir : on a eu quelques soucis avec le permis de construire parce qu'il n'est pas en zone constructible pour le moment. On a refait une proposition avec deux murs. RMcom et son service instructeur sont venus voir pour vérifier si la proposition tenait et a priori ça passe.

Alain Perron : donc le permis de construire est déposé

Madame le Maire : oui

Michel Le Roux : donc on garde les deux côtés ?

Madame le Maire et Alain Perron détaillent les deux portions de murs qui sont conservées.

Alain Perron : il s'agit d'une subtilité qu'on n'avait pas vue au moment de la carte communale.

Madame le Maire : donc le DCE sera mi-juillet. On a mis le bar en option mais ce n'est pas dit qu'on le fera.
Une ouverture des plis mi-septembre.



Madame le Maire : donc on a les propositions du maître d'œuvre pour les coloris et les matériaux.



Coloris Pearl Graphite.
Polyrey
- Plan de travail Bar (option)
- Portes de cloisonnement



Coloris Capucine Polyrey.
- Plan de travail Sanitaires



Faïence 20*20 Uni
Capuccino. Pavigrès



Faïence 20*20 Uni
Baunilha. Pavigrès

Sanitaires / Cuisine



Faïence 20*20 Uni
Papoila. Pavigrès

Carrelage 20*20 Fino
Baunilha. Pavigrès



Urinoir, Coquille 2 de Jacob Delafon

Wc Odéon de Jacob Delafon



Mitigeur Presto Mécanique Distributeur Jumbo



Isabelle Helou : on n'a pas une vision d'ensemble ?

Emmanuelle Guerroué intervient sur accord explicite de Madame le Maire : nous n'avons pas obtenu de visualisation 3D pour ces parties, mais elles reprennent le même principe coloré que les visualisations dont nous disposons pour la grande pièce, avec le bar

Madame le Maire : c'est vrai que le rouge amène un peu de peps.

Isabelle Helou : là c'est dur de se rendre compte

Géa Meesterberends : ça fait loin encore aussi

Madame le Maire : oui, voilà où on en est

Alain Perron : l'appel d'offres c'est quand ?

Madame le Maire : mi-juillet

1. POINT SUR LES RECRUTEMENTS SAISONNIERS

En vertu de la délibération n°46/2014 autorisant Mme le Maire à recruter du personnel non titulaire pour pourvoir au remplacement et aux besoins occasionnels, il a été procédé au recrutement de personnels saisonniers.

Madame le Maire : suite au départ d'Anthony, on avait dit qu'on aurait pris un emploi saisonnier pour pallier les congés d'été. Ce sera sur un mois. On a eu une candidature, Ian Le Meste. Pour la médiathèque, Camille Picaud fera le remplacement.

Isabelle Helou : c'est quand le remplacement aux services techniques ?

Madame le Maire : du 15 juillet au 14 août. Jean-Yves [Scouarnec, agent technique] part en congés après le feu d'artifice.

2. TRAVAUX DE LA SALLE MUNICIPALE : DERNIER AVENANT

Madame le Maire : dans la salle du bas, il a fallu changer de place aux prises car elles étaient trop près des ouvertures. Le montant de l'avenant est de 352 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant proposé et autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

3. TARIFS PERISCOLAIRES 2019 - 2020

Madame le Maire : la loi Egalim du 30 octobre 2018 impose au moins 20 % de produits issus de l'agriculture biologique, au moins 50 % de produits bénéficiant de labels ou issus de circuits courts. Le décret du 23 avril 2019 fixe les labels susmentionnés : label rouge ; appellation d'origine ; indication géographique ; spécialité traditionnelle garantie ; mention « issus d'une exploitation de haute valeur environnementale » ; mention « fermier » ou « produit de la ferme » ou « produit à la ferme », pour les produits pour lesquels existe une définition réglementaire des conditions de production. Entrée en vigueur de ces dispositions au 1^{er} janvier 2022. Actuellement environ 20 % des denrées servies au restaurant scolaire de Lanvégen sont issues de l'agriculture biologique (statistiques mensuelles) et, sans relevé statistique précis, la part de produits locaux avoisine les 50 %. Donc on n'est pas loin. Actuellement voilà ce qui est servi par mois en bio. [Madame le Maire présente un menu mensuel sur lequel les denrées bio sont surlignées] C'est surtout pour les fruits, légumes et fromages.

Madame le Maire : les dépenses totales pour l'année 2018-2019 sont à 51 478,89 € et les recettes totales sont estimées à 25 954,70 €. Donc on a moins de repas enfants. Donc on a recalculé le coût de revient du repas. Il est à 5,73 € aujourd'hui pour la période. Le repas est à 2,70 € et le repas adulte est à 5 €. Vu ce qu'on a vu avant, la proposition est d'augmenter de 10 centimes les deux par rapport à l'année passée.

Christian Le Floch : donc en un an le coût de revient a augmenté de plus de 10 %.

Alain Perron : quel est le surcoût estimé par rapport à ce que ce soit du bio ? Est-ce chiffré ?

Madame le Maire : on n'a pas de chiffrage régulier mais plutôt des exemples. Pour le repas de Noël, il [le cuisinier du restaurant scolaire] a pris des filets de poulet labellisés et il ne s'attendait pas à un prix aussi élevé.

Christian Le Floch : pourquoi le repas adulte n'est pas au montant du coût de revient ?

Nathalie Boulben : l'année dernière on avait dit que ça couvrait. Là cela veut dire que la collectivité subventionne. On peut peut-être augmenter le prix adulte et laisser le prix enfants, sinon il y aura encore moins d'enfants à manger.

Isabelle Helou : c'est vrai que 5,73 € le repas adulte ça reste un prix raisonnable.

Alain Perron : je pense que ce qu'il faut établir c'est qu'on maintient la règle du prix coûtant.

Christian Le Floch : ça paraît logique, on ne peut pas les subventionner.

Alain Perron : donc cela fait combien de repas par jour ?

Emmanuelle Guerroué, secrétaire de mairie, sur demande de Madame le Maire calcule : environ 41, autour de 200 par semaine.

Isabelle Helou : et les adultes mangent à la cantine. Ça fait combien d'adultes ?

Madame le Maire : 3 ou 4. Donc 5,70 € pour le repas adulte et on garde 2,80 € pour les enfants ?

Alain Perron : ça fait combien de recettes en plus pour 10 centimes sur le repas enfants.

Madame le Maire : environ 850 €. On a fait un peu la moyenne par rapport aux autres communes [de la strate démographique en Morbihan], le tarif moyen c'est 3,15 €, et pour les enseignants c'est 5,44 €.

Isabelle Helou : donc on est bien placés.

Monique Le Cren : parce qu'en plus ils mangent vraiment bien. C'est un bon repas. Il y a d'autres exemples comme Priziac. Tout le monde n'a pas la chance d'avoir une cantine comme à Lanvénegen. Par rapport à la qualité. C'est pour cela aussi que presque tous les enfants restent à la cantine.

Madame le Maire : Donc on part sur 2,80 € le repas enfant et 5,70 € le repas adulte.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, avec 11 voix pour et 2 abstentions (Christian Le Floch et Nathalie Boulben), fixe les tarifs de cantine suivants pour l'année scolaire 2019 – 2020 :

- 2,80 € le repas enfant
- 5,70 € le repas adulte

4. **TARIFS PERISCOLAIRES : GARDERIE**

Madame le Maire : les tarifs périscolaires pour la garderie, de 7h30 à 8h35 et de 16h15 à 18h45. Les dépenses totales pour l'année sont estimées à 12 061,79 € et les recettes sont estimées à 5 022,50 €. Les recettes ont augmenté malgré une diminution des effectifs de l'école. On avait revu les tarifs l'année dernière, notamment avec les pénalités de retard. Les tarifs sont donc 50 centimes la demi-heure, gratuit pour le matin, et 3 € par quart d'heure de retard le soir.

Nathalie Boulben : y en a-t-il eu beaucoup de facturés ?

Madame le Maire : il y en a eu 4 de facturés.

Isabelle Helou : du coup ça a régulé

Madame le Maire : oui, c'était la même personne mais du coup elle a payé. Donc on garde les mêmes tarifs ?

Monique Le Cren : ce n'est pas cher pour le service.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs du service Garderie selon les modalités suivantes :

- Gratuité le matin
- 0,50 € par demi-heure
- 3 € par quart d'heure de retard

Monique Le Cren : depuis deux ou trois ans il y a beaucoup de monde à la garderie. Là on arrive parfois à 30 alors qu'avant il y avait souvent 3 ou 4.

Nathalie Boulben : il y a quelqu'un pour prendre le relais ?

Madame le Maire : c'est Maryse qui aide Christelle en relais quand il y a beaucoup de monde.

5. ECOLE AR MILAD : FORFAIT ANNUEL PAR ELEVE – ANNEE 2019 – 2020

Madame le Maire propose à l'assemblée de reconduire le forfait annuel par élève pour l'achat de fournitures, le financement d'activités et l'arbre de Noël de l'école, à hauteur des montants suivants :

- 40 € / élève pour les fournitures scolaires
- 20 € / élève pour les activités pédagogiques et culturelles
- 12 € / élève pour l'arbre de Noël

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'allouer à l'école un forfait annuel à hauteur des montants susmentionnés.

6. ALARME ECOLE : DEVIS

Madame le Maire présente à l'assemblée deux devis qui ont été demandés pour l'installation d'une alarme anti-intrusion à l'école, suite aux vols qui y ont été recensés.

Madame le Maire : on a eu deux devis : l'entreprise Nexecur et l'entreprise Ugap. Ils sont à peu près similaires. On travaille déjà avec Nexecur. Après négociation avec Nexecur, on arrive à 3 931,03 € HT.

Isabelle Helou : c'est cher quand même. Qu'est-ce qu'on a à ce prix-là ?

Madame le Maire : c'est pour l'installation, les câbles, le matériel.

Annie Le Goff : il n'y a pas la maintenance ?

Madame le Maire : la maintenance est proposée pour 180 € annuels, plus 40,96 € pour la télésurveillance.

Alain Perron : et quelle est la fiabilité dans le temps ?

Madame le Maire : assez bonne. A la mairie on n'a pas changé depuis plusieurs années, à la médiathèque non plus. Le risque c'est l'orage.

Christian Le Floch : le système est basé sur une trace volumétrique ou bien c'est infrarouge ? Ce que l'on a ici c'est infrarouge.

Isabelle Helou : c'est un système sonore qui se déclenche ?

Madame le Maire : c'est comme ici. Je vais vous faire passer le plan de sécurité. Le dispositif sera installé dans les couloirs, le bureau de la directrice, l'entrée cantine, l'entrée de la réserve.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'offre complète de l'entreprise Nexecur et autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

7. LOTISSEMENT DES CHATAIGNIERS : DEVIS PAR MORBIHAN ENERGIES

Madame le Maire : pour le lotissement des Châtaigniers, on a reçu le devis pas Morbihan Energies pour une contribution communale pour 25 550 €.

- Pour la desserte interne en électricité : la charge de la commune sera de 9 200 €, soit 50 % du montant total dont la seconde moitié est prise en charge par le Syndicat départemental d'énergies du Morbihan
- Le renforcement en électricité est entièrement pris en charge par le SDEM
- L'extension de l'éclairage pour un coût de 1 350 € pour la commune, et 450 € par le SDEM
- La pose de fourreaux de Telecoms est entièrement à la charge de la commune, pour un coût de 15 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, avec onze voix pour et deux abstentions (Nathalie Boulben et Christian Le Floch), adopte l'offre proposée par Morbihan Energies et autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

8. ROI MORVAN COMMUNAUTE : REPARTITION DU NOMBRE DE SIEGES AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE POUR 2020 – 2026

Madame le Maire :

Art. L5211-6-1 CGCT : calcul du nombre et de la répartition des sièges au conseil communautaire au plus tard le 31 août de l'année précédant celle du renouvellement général des conseils municipaux

Pas de modification durant la mandature, sauf modification / extension du périmètre

Lors de sa réunion du 24 avril dernier, le conseil communautaire a échangé sur la composition du futur conseil communautaire pour la mandature 2020-2026

La répartition des sièges est régie par les règles suivantes :

- Les sièges sont répartis entre les communes membres à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne en fonction de leur population (chiffres INSEE)
- Les communes n'ayant obtenu aucun siège se voient attribuer un siège de manière forfaitaire afin d'assurer leur représentation au sein de l'EPCI
- Aucune commune membre d'une communauté de communes ne peut obtenir plus de la moitié des sièges au sein de l'organe délibérant

L'application du droit commun aboutirait à 36 sièges.

La mise en place d'un accord local, dérogoire au droit commun, doit respecter un principe général de proportionnalité par rapport à la population de chaque collectivité membre de l'établissement. Il permet de répartir entre les communes un nombre de sièges supplémentaires pouvant aller jusqu'à 25% du nombre de base.

Au sein de RMcom, l'accord local permettrait d'installer une assemblée comptant 44 sièges.

Christian Le Floch : donc ça ne change pas. Il est indiqué qu'on était à 43 [en 2014].

Madame le Maire : c'est bien précisé « sauf modification / extension du périmètre ». Quand le maire de Saint-Tugdual a démissionné, l'Etat a appliqué la règle, donc on a un siège actuellement [pour le périmètre du Collège électoral correspondant au territoire de RMcom], on est redescendu à 36.

Annie Le Goff : et le maire de Roudouallec, ça a aussi changé ?

Madame le Maire : c'était différent. Mais ça a changé une fois au moment de la démission du maire de Saint Tugdual.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de s'inscrire dans cet accord local dérogoire et autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Christian Le Floch : il y a toujours 44 personnes qui viennent ?

Madame le Maire : il ne manque pas beaucoup de personnes. Aujourd'hui on est 36, il n'en manque en général que 3.

Christian Le Floch : et on est efficace à 36 ? Ça paraît énorme.

Nathalie Boulben : il y a des commissions avant ?

Madame le Maire : de toute façon nous on a une réunion de bureau avant. Là on est 21. En général il en manque 2 ou 3. On a les documents avant, donc on prépare.

Christian Le Floch : le travail se fait en commission.

Madame le Maire : oui, le travail des commissions est aussi vu en bureau.

Alain Perron : en tant que maire, c'est bien d'échanger sur des éléments. En ce sens, c'est bien de trouver un équilibre. Le maire a aussi des dossiers dont on ne parle pas en conseil et ces réunions permettent d'échanger sur ça.

Nathalie Boulben : donc les débats se font beaucoup en commissions.

Madame le Maire : c'est vrai que parfois, les propositions des commissions ne passent pas au vote après.

Annie Le Goff : et les délégués municipaux ?

Madame le Maire : oui, il y en a toujours.

Christian Le Floch : comme il y a 44 personnes, comment ça se passe s'il y a 22 pour et 22 contre ?

Alain Perron : il y a peut-être un absent [rires]

Madame le Maire : ça ne s'est jamais posé.

Christian Le Floch : oui, c'est un peu théorique. Le sens de ma question c'est qu'il n'y a pas quelqu'un qui a une voix prépondérante ?

Madame le Maire : c'est une bonne question. Je poserai la question.

9. RGPD : PROPOSITION DE CONVENTION PAR LE CENTRE DE GESTION DU MORBIHAN

Madame le Maire demande à Emmanuelle Guerroué de présenter la proposition du Centre de Gestion :

Michel Morvant, Président de Roi Morvan communauté, a sollicité le Centre de Gestion pour proposer une offre de prestation visant à la mise en adéquation des procédures de travail administratif avec le règlement général de protection des données personnelles, réglementation issue du droit européen.

Il s'agit d'une obligation des collectivités territoriales de se conformer à la réglementation, notamment concernant la sécurisation des données, mais également la transparence sur leur traitement au sein des services administratifs.

Le Chargé de mission du Centre de gestion propose donc d'intervenir pour une phase de diagnostic, recensant notamment les procédures de travail, pour ensuite former les agents et les accompagner vers des processus conformes à la réglementation. Cette prestation est estimée à ce jour à 3 115 € HT. En fonction de la situation dans la collectivité, le montant pourra être ajusté.

Roi Morvan communauté s'était initialement renseigné pour le recrutement d'un Chargé de mission mais le coût était trop important.

Christian Le Floch : et ça peut aboutir à d'autres dépenses. Des logiciels par exemple ?

Emmanuelle Guerroué : oui, il y a aussi une part humaine dans la réflexion car elle porte également sur les procédures de travail, les méthodes de traitement des données.

Nathalie Boulben : est-ce que la mission se pérennisera ? Pour information, on a recruté quelqu'un à Lorient.

Michel Le Roux : parce que c'est cher.

Isabelle Helou : oui. Il y a un risque réel ?

Madame le Maire : oui, il y a les actes d'état civil. Il y a plein de choses.

Michel Le Roux : ce sera par an ou juste une fois ?

Emmanuelle Guerroué : c'est une seule fois pour le diagnostic et mettre à plat les pratiques.

Nathalie Boulben : le chargé de mission va donc former le personnel.

Emmanuelle Guerroué : oui, de manière à adapter les méthodes de travail pour les rendre conformes à la réglementation. Ensuite, il faudra se tenir à jour des évolutions éventuelles. La préfecture est également disponible en relais quand on a des questions ou des doutes.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte la proposition du CDG56 pour la prestation de mise en conformité avec la RGPD et autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

10. EAU DU MORBIHAN : MODIFICATION DES STATUTS

Madame le Maire propose de revenir sur la proposition d'évolution des statuts de Eau du Morbihan, qui avait fait l'objet d'un débat aboutissant à une demande d'informations supplémentaires lors de la dernière réunion du Conseil municipal.

Madame le Maire : on a vu ça au dernier conseil. La question était au niveau des délégués. C'était très compliqué parce qu'ils avaient toujours des difficultés à réunir le quorum. Pour les délégués et les suppléants, ça ne change pas. Au niveau de Roi Morvan communauté, il y avait 10 et beaucoup ne venaient pas.

Christian Le Floch : ben oui, s'ils travaillent.

Nathalie Boulben : mais ça pose la question de la représentativité.

Madame le Maire : oui mais c'était compliqué parce que beaucoup n'allaient pas. Pour nous, ça n'aura pas d'incidence sur nos pratiques d'aujourd'hui.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la modification des statuts de Eau du Morbihan.

11. OFFICE NATIONAL DES FORÊTS : MAINTIEN OU FIN DU SERVICE PUBLIC

Madame le Maire se réfère au communiqué intersyndical pour le maintien du service public de l'ONF qui a été transmis aux conseillers en amont de la séance.

Gestion durable des forêts communales et sectionales, ainsi que des forêts d'Etat.

Son modèle économique n'est plus viable : baisse des recettes des ventes de bois, baisse du versement compensateur de l'Etat, hausse des charges

Pour la recherche de l'équilibre financier : suppression d'emplois, développement des activités commerciales au détriment des missions originelles, endettement.

L'Etat envisage de retirer les forêts des collectivités de son champ d'intervention, avec toutes les conséquences que cela implique :

- Suppression d'emplois en milieu rural
- Les communes seront contraintes de rechercher d'autres intervenants (notamment privés) ou de se regrouper en établissements publics pour la compétence,
- Multipliant *de facto* le coût des interventions par 5 (coût réel actuel des interventions supporté à 20 % par les communes)

Christian Le Floch : est-ce qu'ils interviennent sur le territoire de la commune ?

Madame le Maire : non, nous on n'a pas. C'est pour l'ensemble du territoire.

Alain Perron : est-ce que ça sous-entend que les emplois qui sont supprimés seront repris dans une autre structure ?

Madame le Maire : ben pas vraiment, on parle de suppression de postes.

Nathalie Boulben : c'est un service public qui régule la forêt.

Christian Le Floch : quand il s'agit de gestion d'un patrimoine, je ne vois pas qui pourrait faire ça.

Madame le Maire : ils annoncent 1 500 suppressions de postes dans les 4 ou 5 ans à venir. Ils détaillent « contraint de supprimer 4 emplois sur 10 en 30 ans. Sur les 1500 emplois que comptaient l'ONF en 1985, il n'en reste plus que 9 000. En 2018 le Directeur général de l'ONF a annoncé 1 500 nouvelles suppressions de postes dans les 5 ans à venir. Dès 2019 il a été décidé de supprimer 460 emplois soit 1 sur 20 en une seule année. »

Nathalie Boulben : les départs en retraite ne seront pas remplacés.

Alain Perron : au-delà de la perte d'emplois, c'est la perte de compétence.

Nathalie Boulben : et après ça aboutira à une charge supplémentaire pour la commune.

Madame le Maire : une motion de soutien est proposée pour demander au gouvernement l'arrêt des suppressions de postes de fonctionnaires et d'ouvriers forestiers à l'ONF, le maintien du statut de fonctionnaire assermenté pour les agents de l'ONF chargés de protéger et de gérer les forêts communales, le maintien du régime forestier et la réaffirmation de la gestion des forêts publiques par l'ONF, au service de l'intérêt général et des générations futures.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, soutient les personnels de l'ONF et demande au gouvernement :

- L'arrêt des suppressions de postes de fonctionnaires et d'ouvriers forestiers à l'ONF
- Le maintien du statut de fonctionnaire assermenté pour les agents de l'ONF chargés de protéger et de gérer les forêts communales
- Le maintien du régime forestier et la réaffirmation de la gestion des forêts publiques par l'ONF, au service de l'intérêt général et des générations futures

12. DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AUTORISATION DE STATIONNEMENT DE TAXI

Il s'agit d'une compétence du maire mais l'information est soumise à l'avis de l'assemblée.

Madame le Maire : là il n'y a pas de délibération à prendre. On a reçu une demande de quelqu'un qui veut une place de stationnement de taxi. Il vient de Reims, de la Champagne. Son beau-père venait de Lanvégen, c'est pour ça qu'il demande.

Nathalie Boulben : il y aurait une place de réservée ?

Madame le Maire : oui

Nathalie Boulben : il y a déjà la croix jaune [rires].

Madame le Maire : vous voyez une place ?

Annie Le Goff : à côté de l'abri bus.

Madame le Maire : oui, sur la place on le verra. Donc s'il a son agrément.

Alain Perron : cette place serait valable pour d'autres aussi.

Emmanuelle Guerroué intervient sur accord de Madame le Maire : non, 1 place réservée = 1 plaque d'immatriculation, par arrêté annuel.

Madame le Maire : on s'est renseignées aussi dans les communes voisines pour voir. Au Faouët ils ont 5 places et les facturent 70 € par an.

Isabelle Helou : elles sont où ?

Christian : ça veut dire qu'au Faouët il y a cinq licences ?

Madame le Maire : oui, cinq voitures. Mais là c'est juste taxi. S'il veut prendre des malades, la demande de conventionnement auprès de la CPAM prend deux ans.

Monique Le Cren : il est lui-même en situation de handicap.

Madame le Maire propose en séance du Conseil la lecture du courriel de demande reçu : « **Bonjour Mme la Maire. J'ai en projet de quitter ma région(la Champagne) pour m'installer dans la votre, mon beau-père étant Lanvénégenois depuis quelques années, je suis tombé sous le charme de ce petit coin de France suite à de nombreux séjours chez lui. Ce changement de région s'accompagnerait d'une création d'entreprise de taxi, activité que j'exerçais jusqu'à mon AVC survenu en juillet 2013. Je suis une personne à mobilité réduite (marche avec une canne et bras gauche paralysé). Ce serait pour moi un nouveau départ, je suis un battant, les médecins me prédisaient un avenir en fauteuil roulant. avec volonté, travail et obstination, je suis maintenant sur mes 2 jambes. Le travail ne me fait pas peur, mes ambitions et projets me guident. Après avoir fait des dossiers de demande de logement social(ces jours-ci, je vous contacte pour vous demandez de m'inscrire sur la liste d'attente des attributions de nouvelles **Autorisations De Stationnement** de taxi de votre commune, afin de proposer aux 1167 lanvénégenois(e)s un autre moyen de mobilité plus personnalisé et plus flexible au niveau horaires, ainsi qu'un service d'accompagnement professionnel des malades vers les différents centres de soins, lorsque l'ADS pourra être conventionnée par la CPAM. Pourriez-vous m'indiquer ma position dans la liste d'attente? Restant à votre disposition pour de plus amples renseignements. Veuillez recevoir madame, mes respectueuses salutations. »**

Christian Le Floch : quel âge a-t-il ?

Madame le Maire : c'est une bonne question. Je n'ai pas d'âge. De toute façon, on va le laisser faire sa démarche et on suivra le dossier.

13. DECISIONS DU MAIRE

Madame le Maire informe le Conseil des décisions qu'elle a prises en vertu de la délibération n°78/2017, déléguant notamment au Maire le suivi et la passation des procédures de marchés publics en procédure adaptée pour le compte de la commune.

Madame le Maire : pour information, Maison de santé + logements : abandon de procédure. Lotissement des Châtaigniers : attribution des 2 lots à l'entreprise Le Fer TP. Chapelle de la Trinité : après réception de l'arrêté de la DRAC accordant une subvention de 30 %, soit 71 366 € sur 237 888 € HT, demande aux entreprises de proroger le délai de validité des offres en attendant les réponses de la Région (25%) et du Département (25%) qui devraient nous parvenir d'ici la fin de l'été

Annie Le Goff : on peut proroger comme ça ?

Madame le Maire : oui, on demande à l'ensemble des entreprises.

14. QUESTIONS DIVERSES

ADEUPa _ étude sur l'évolution des statuts de l'EPCI

Madame le Maire soumet à l'assemblée les différents scénarios imaginés par le bureau d'étude concernant l'évolution des statuts de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI).

Madame le Maire : on nous a transmis un document ADEUPa. Ils vont faire une étude pour voir ce qu'on peut faire. Vous avez donc reçu les scénarios.

Michel Le Roux : les autres communes vont partir sur quoi ?

Madame le Maire : Guisriff irait plutôt vers Quimperlé, comme nous peut-être.

Michel Le Roux : sauf si on décide de rester comme on est.

Christian Le Floch : oui, ce scénario « rester en l'état » n'est pas évoqué.

Nathalie Boulben et Alain Perron : si, « rester seul »

Nathalie Boulben : c'est sûr que rejoindre une communauté de communes comme Lorient agglomération, on aura le même problème que Plouay. On sera noyé. Le seul avantage serait le bus.

Alain Perron : ils n'évoquent pas forcément Quimperlé.

Christian Le Floch : si, implicitement avec Centre Ouest Bretagne [COB]

Nathalie Boulben : nous on aurait intérêt à se rapprocher de Quimperlé.

Alain Perron : mais Quimperlé n'est pas dans le COB

Nathalie Boulben : non, mais quitte à éclater, chacun va aller vers ce qu'il souhaite. Gourin ne va pas aller vers Quimperlé.

Alain Perron : ce qui me surprend, c'est qu'on arrive à ce genre de scénarios. Je trouve qu'il y a un manque d'anticipation de la part de la communauté de communes. C'est un bureau d'études mais la communauté de communes aurait déjà pu mener une réflexion sur ça.

Nathalie Boulben : et toutes les compétences qu'on a déléguées, les projets qu'on a en commun avec d'autres communes ?

Alain Perron : et on laisse quand même une dette. Qui peut être intéressé par une dette ? Dommage que les élus soient aculés à cette proposition.

Nathalie Boulben : il y a eu quelques signes.

Christian Le Floch : on a déjà tiré une sonnette d'alarme sur les budgets.

Nathalie Boulben : il y a peut-être un audit à faire.

Annie Le Goff : il y a eu des baisses de dotations.

Christian Le Floch : je ne sais pas si la baisse de dotations peut être la seule raison car tous les EPCI ont eu des baisses de dotations.

Alain Perron : déjà ils ont augmenté la masse salariale. Elle est conséquente. C'est déjà une première cause. Et puis tout ce qu'on a créé... la gare de Gourin, la piscine, etc.

Madame le Maire : il y a eu un déficit de 602 000 € pour la piscine.

Nathalie Boulben : on savait déjà qu'il y aurait un déficit.

Madame le Maire : la base nautique, fonctionnement de 48 332 €. Le chantier d'insertion, fonctionnement de 155 589 €.

Madame le Maire : ce qui est positif ce sont le SPANC et les déchets.

Alain Perron : il y a quand même un problème de fond.

Nathalie Boulben : il y a eu un problème de gestion.

Madame le Maire : le détail des chiffres pour les transports, 54 373 €, pour le tourisme, 450 358 €.

Christian Le Floch : donc, dans l'hypothèse où c'est dissous et où chaque commune reprend ses billes, nous à Quimperlé par exemple. Comment on se répartit la dette ? Il faut trouver une clé de répartition. Par contre, on aura aussi un problème avec le Collège électoral de Eau du Morbihan. Nous si on est rattaché à Quimperlé communauté, ils sont autonomes. Il n'y a pas de connexions entre les deux réseaux.

Alain Perron : je pense qu'il y a quand même du travail à faire sur le maintien de la structure

Christian Le Floch : il y a du ménage à faire

Alain Perron : oui, et ça impactera aussi les administrés.

Nathalie Boulben : c'est ce qui se fait dans d'autres collectivités. Nous, à la ville de Lorient, on est à - 1 % / - 2 % tous les ans et on tient nos objectifs.

Isabelle Helou : il y a sûrement eu des abus à un moment.

Alain Perron : je pense que c'est une forme de démission que l'on ne peut pas cautionner.

Christian Le Floch : donc là, quel est l'objectif de la séance ?

Madame le Maire : on a reçu un questionnaire de la part d'ADEUPa. Apporter des éléments sur notre positionnement dans ce dossier.

Christian Le Floch : et, ce que l'on ne veut surtout pas, comme se rattacher à Lorient agglomération par exemple.

Nathalie Boulben : ou à Pontivy.

Madame le Maire : notre seule solution c'est Quimperlé.

Alain Perron : ou bien on reprend le découpage des cantons.

Michel Le Roux : enfin pour les cantons... Meslan voudra aller avec Lorient

Alain Perron : ce n'est pas sûr, ils n'ont rien à y gagner. La question de fond concernant l'identité, serait revenir au découpage de certains cantons.

Nathalie Boulben : pour info, Quimperlé se rapproche de Lorient. C'est en train de se mettre en place petit à petit.

Madame le Maire : oui, il y a déjà des choses d'actées depuis l'année dernière.

Alain Perron : peut-être aussi qu'on peut se poser la question de ne pas partir seul. On sera plus visible à plusieurs communes.

Nathalie Boulben : et on sera quand même petit. Quimperlé communauté est tourné aussi vers la mer.

Christian Le Floch : à voir aussi à long terme. Car à mon avis à moyen terme il n'y aura plus de départements. Ce que je veux dire par là c'est qu'il ne faut pas s'accrocher au territoire actuel Morbihan / Finistère.

Alain Perron : ce serait bien qu'on ait un retour de l'avancement. Que chaque commune puisse se positionner.

Isabelle Helou : dans combien de temps il faut prendre une décision ? Là il n'y a rien d'établi.

Madame le Maire : mais il leur reste quand même un peu de trésorerie.

Géa Meesterberends : c'est clair mais le fonctionnement [de RM com] faut le retravailler.

Christian Le Floch : si on fait des coupes budgétaires, il y aura des suppressions d'emplois.

Madame le Maire : c'est vrai qu'ils avaient 3 062 138 € de charges de personnel en 2015 ; 3 346 505 € en 2018. Il y a avait des emplois aidés.

Nathalie Boulben : les emplois aidés ont été pérennisés ?

Madame le Maire : pas tous, certains sont partis. Au niveau des crèches ils ont été pérennisés. Il y a eu des embauches à la crèche de Guisriff.

Monique Le Cren : 4 en octobre.

Christian Le Floch : redéfinir les priorités.

Isabelle Helou : où on va.

Annie Le Goff : oui, parce qu'il était question aussi de mutualisation, trouver des solutions différentes.

Alain Perron : c'est sûr, en termes d'économies, qu'est ce qui aurait pu être mutualisé dans un certain nombre de domaines. Et après, dans quels domaines...

Madame le Maire : donc on propose le maintien de la situation actuelle et, si ça éclate, de partir avec un certain nombre de communes vers Quimperlé communauté.

Christian Le Floch : des communes qui ont les mêmes problématiques que nous, la ruralité, ...

Madame le Maire : oui, et surtout pas Lorient.

Mégalis : fibre 2026

Madame le Maire informe l'assemblée de l'avancée du projet qui devance les objectifs de calendrier.

Madame le Maire : la deuxième tranche se termine en 2022 – 2023. Nous, la troisième tranche, ce devait être 2030. Finalement ce sera 2026. Et la prise est à 440 € par prise mais finalement ce sera moins. On n'a pas encore les chiffres.

Michel Le Roux : 2026 ce n'est que le bourg ou c'est tout le territoire ?

Madame le Maire : non, ce sera tout le territoire

Annie Le Goff : donc la fin de phase sera en 2026

Isabelle Helou : en 2026, tout le monde doit avoir.

Christian Le Floch : sur l'axe Lorient – Roscoff, si des entreprises s'installent, ce serait là. Donc là ce serait 2026 ?

Madame le Maire : non ça doit être 2023. Je t'enverrai le schéma avec les phases.

Christian Le Floch : et ça, c'est financé par RM com ?

Madame le Maire : oui, 440 € par prise à charge totale de RM com

Christian Le Floch : l'Etat aurait dû investir. Dans des métropoles comme Lorient l'opérateur prend en charge.

Isabelle Helou : c'est lamentable.

Nathalie Boulben : il y a un déséquilibre dans les territoires.

Christian Le Floch : on peut comprendre l'opérateur. Ce qui n'est pas logique c'est l'Etat. L'opérateur c'est une entreprise privée. Ils investissent là où il y a un marché.

Michel Le Roux : l'aménagement du territoire

Alain Perron : est-ce que l'Etat a un pouvoir sur les entreprises privées ?

Nathalie Boulben : non, mais il aurait pu être maître d'ouvrage et passer commande à Mégalis.

Maison Perrot

Alain Perron : je reviens sur la maison Perrot. On a évoqué le fait de faire un devis pour une dalle. Est-ce que ça ne serait pas opportun de faire un devis pour imaginer un logement au-dessus ?

Nathalie Boulben : pourquoi pas ? On n'est plus à 5 minutes.

Michel Le Roux : est-ce qu'il y a de la demande pour des logements ?

Alain Perron : à voir aussi pour l'accès. Aujourd'hui l'accès se fait par un escalier extérieur.

Madame le Maire : si on met une dalle dans la maison principale, on peut faire un escalier dans la petite partie derrière.

Nathalie Boulben : d'une manière ou d'une autre, on utilisera l'étage. Il faut bien pouvoir y accéder de manière sécurisée.

Eau du Morbihan

Christian Le Floch : ce matin il y avait une réunion de Eau du Morbihan. Il a été évoqué que la Conserverie Morbihannaise, en 2018, a beaucoup moins consommé. Eau du Morbihan se demande si c'est conjoncturel ou pérenne. Car, si c'est pérenne, ça peut poser un problème car il n'y a pas assez de débit.

Jean-Paul Harre : si le méthaniseur doit réutiliser l'eau, ils consomment moins d'eau.

Madame le Maire : ils rejettent autant d'eau qu'ils prennent.

Jean-Paul Harre : oui, ils ont six forages en plus.

Christian Le Floch : ce sera donc pérenne.

Jean-Paul Harre : oui, je connais. Maintenant ça va sortir du méthaniseur.

Alain Perron : le méthaniseur est opérationnel. En route là.

Christian Le Floch : ils ont de quoi l'alimenter ? il n'y a pas une concurrence avec le bassin de Locminé ? Au niveau des produits.

Alain Perron : les volumes sont concentrés sur le site. L'investissement est justifié.

Christian Le Floch : donc c'est compatible avec le méthaniseur de Locminé ?

Alain Perron : oui

Madame le Maire : il y a juste le souci des périodes creuses, 15 jours à Pâques et 15 jours à Noël.

Alain Perron : c'est surprenant que Eau du Morbihan ne soit pas averti des consommations.

21h24 : la séance est close